



Compte-Rendu du Comité Technique Local du 26 avril 2022

Ordre du jour

- 1 – Approbation du Procès-verbal du CTL du 7 décembre 2021
- 2 – Stratégie départementale d'accueil des publics (pour avis)
- 3 – Protocole de travail entre les sites de Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer suite à la fusion du SPFE de Boulogne 1 avec les SPF de Boulogne 2 et de Saint-Omer (pour avis)
- 4 – Dispositif de campagne IR 2002 (pour information)
- 5 – Orientation départementale sur l'exercice et l'organisation des missions foncières (pour information)
- 6 – Actualités et perspectives du contrôle fiscal (pour information)
- 7 – Campagne des comptes de gestion (pour information)
- 8 – Apprentissage et service civique : point sur la campagne en cours (pour information)
- 9 – Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du Comité Technique Local du 7 décembre 2021

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Stratégie départementale d'accueil des publics

La stratégie départementale d'accueil des publics est la déclinaison des nouvelles orientations nationales des relations avec les usager·ères définies par la circulaire SRP du 10 décembre 2022.

La mise en place des nouvelles modalités d'accueil est prévue à compter du 4 juillet 2022. Elles ne concernent pas les trésoreries supprimées dans le cadre du NRP.

Une note départementale sera diffusée pour re-définir l'organisation de l'accueil.

Pour les sites multi-services, le SIP sera en charge de l'accueil généraliste.

Les nouveaux horaires d'accueil prévoient une ouverture tous les matins sans rendez-vous de 8h30 à 12h30 et sur rendez-vous les après-midis de 13h30 à 15h30 sauf le mercredi après-midi, soit une ouverture affichée de 26h45 contre les 20 heures préconisées par la DG.

Il s'agit bien d'affichage puisque dans les faits les usager·ères qui souhaitent un rendez-vous seront systématiquement rappelés afin d'éviter un déplacement inutile dans nos services, et surtout de permettre une fermeture du site l'après-midi.

En attendant un aménagement qui permettra de filtrer les usager·ères l'après-midi et de ne recevoir que ceux·elles qui ont un rendez-vous, les portes resteront ouvertes et l'accueil sera assuré lorsqu'un rendez-vous au moins est prévu dans un service sur un site.

Après lecture des déclarations liminaires, M Girault précise qu'il ne répondra pas aux interventions en lien avec le contexte international et national. Il ajoute qu'il ne peut que regretter le taux d'abstention aux élections présidentielles.

Les résultats de l'observatoire interne, dont le faible taux de participation (environ 30%) est significatif, seront évoqués lors d'un prochain CTL.



Bien sûr, la note précisera qu'une organisation interne est préférable afin d'harmoniser la réception des usager·ères et de permettre de fermer les portes lorsqu'il n'y aura pas de rendez-vous sur le site.

L'accueil téléphonique sera assuré 30 heures par semaine de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 15h45 du lundi au vendredi inclus.

Sur chaque site, le SIP assurera le standard téléphonique commun.

Pour Solidaires Finances Publiques, on ne peut parler d'accueil téléphonique qu'en donnant les moyens aux agent·es de l'assurer correctement. La téléphonie en voie sur IP a été installée sur le site de Béthune et de nombreux problèmes restent à résoudre. Il n'y a toujours pas de boucles téléphoniques sur les services. Les appels sont renvoyés sur le standard et il est compliqué de trouver quelqu'un sur site pour transférer la communication.

M. Girault constate qu'effectivement des problèmes sont encore à résoudre. Le recrutement d'un·e référent·e en téléphonie permettra de renforcer la mission.

Des actions de formation sont prévues à destination des agent·es d'accueil et les gestionnaires de sites doivent leur présenter les missions des différents services pour leur permettre d'améliorer l'accueil d'orientation.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est également essentiel d'informer tous les services de l'organisation de l'accueil généraliste et de son rôle, puisque tous sont concernés par ce nouveau fonctionnement.

Organisation du travail et mise en place entre les sites de Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer suite à la fusion des SPF de Boulogne-sur-Mer 1, Boulogne-sur-Mer 2 et Saint-Omer (pour avis)

La création du SPF-E de Boulogne-sur-Mer 1 par arrêté du 27 janvier 2022 a officialisé la fusion entre les services de Publicité foncière de Boulogne-sur-Mer 1 et 2 (anciennement Montreuil) et Saint-Omer. Le siège du service est à Boulogne-sur-Mer. Le 7 mars 2022, la fusion juridique et technique a été réalisée.

Il n'y a pas d'antenne à St Omer mais des agent·es de l'ex-SPF continueront à y travailler à distance.

Depuis le 7 mars 2022, un planning des tâches est établi.

Les missions d'accueil et de comptabilité sont assurées à Boulogne-sur-Mer.

Jusqu'au 22 mars 2022, date de généralisation de l'ANF (Accès des Notaires au Fichier immobilier), la création, l'enregistrement, le traitement et la validation des demandes de renseignements, la mise à jour du fichier immobilier du stock d'actes « papier » ou « télé-actes » et le traitement des formalités télé-actées étaient assurés à St Omer.

Après cette date, l'équipe de Saint-Omer assurera le flux et le stock des formalités télé-actées.

Jusqu'au 30 septembre, M. Ducrocq travaillera sur les deux sites et assurera la navette afin de permettre aux agent·es de St Omer de traiter également des actes « papier ».

8 agent·es travaillaient sur le site de St Omer.

Le responsable du service a été nommé chargé de mission sur le service fusionné.

Un·e contrôleur·euse et un·e agent·e partent prochainement en retraite.

Deux contrôleur·euses suivent la mission à Boulogne-sur-Mer et devraient intégrer physiquement le service le 1er septembre.

Deux contrôleur·euses participeront au mouve-



ment local.

Un·e contrôleur·euse travaillera à distance de St Omer.

L'organisation du télétravail sera revue pour les agent·es de St Omer qui n'auront plus la contrainte de l'accueil.

Pour la Direction tout va pour le mieux,

- l'harmonisation des pratiques se fera au fil du temps,

- les agent·es de St Omer qui participent au mouvement local ne souhaitent pas continuer d'exercer des missions au SPF, même à distance,

- il n'y a pas d'antenne tout simplement parce que ce n'était pas prévu.

Pour Solidaires Finances Publiques, nous dénonçons un manque de visibilité pour les agent·es et une nouvelle organisation qui a attendu la fusion officielle pour faire l'objet de planning. Les agent·es restées à St Omer n'assureront plus que les formalités téléactées, qui représentent un moindre intérêt jusqu'à leur départ à la retraite où l'obtention d'un nouveau poste.

Il est facile de mettre en avant le souhait des agent·es de participer au mouvement local alors que le transfert du service à Boulogne-sur-Mer ne leur a pas laissé le choix.

Pour ces raisons nous votons contre cette fusion.

Le dispositif de campagne déclarative (pour information)

La campagne déclarative se déroule entre le 7 avril et le 31 mai (après report du délai de la date limite de dépôt) pour les déclarations « papier » et le 8 juin pour les déclarations en ligne.

Les guichets d'accueil resteront ouverts et l'accueil de second niveau est organisé sur ren-

dez-vous avec des horaires suffisamment larges pour permettre de trouver un créneau dans un délai raisonnable.

Des permanences, sur rendez-vous, sont assurées par les agent·es des SIP dans certaines mairies et espaces France services.

Pour tout rendez-vous, le contre-appel permettra d'éviter les déplacements inutiles.

Les trésoreries devront renvoyer les usager·ères vers leur SIP de rattachement, en distribuant éventuellement une fiche de rappel téléphonique, ou vers la plateforme téléphonique nationale.

L'accueil téléphonique doit faire l'objet d'une attention soutenue des responsables de services et des équipes.

La DDFiP du Pas-de-Calais contribue au soutien de la plateforme téléphonique nationale à hauteur de 5 vacations de 2 fois 2h30 quotidiennes pendant la première semaine de campagne, puis 9 les 3 semaines suivantes et 14 durant le dernier mois de campagne.

Le renfort de 5 EDR est assuré dans les SIP.

Le numéro du serveur de rappel téléphonique doit être diffusé par message sur les autocoms des centres des finances publiques lorsque toutes les lignes seront occupées.

4 sites sont dotés d'une licence de navigation assistée (cobrowse) permettant de guider l'usager·ère pour effectuer une démarche en ligne. Il s'agit de Béthune, Calais, Lens et Montreuil.

Les PCRП apporteront leur soutien sur les questions complexes.

De nombreuses difficultés rendent l'accueil téléphonique compliqué et il est regrettable qu'elles ne puissent être réglées plus rapidement.

La direction assure ne pas avoir donné de consignes pour décourager le dépôt des déclarations « papier ».



Orientation départementale sur l'exercice et l'organisation des missions foncières (pour information)

Gérer Mon Bien Immobilier (GMBI) donne une vision d'ensemble des propriétés bâties aux propriétaires depuis août 2021. A compter d'octobre 2022, les changements sur ces propriétés pourront être déclarés. Les propriétaires loueur-euses auront la possibilité de renseigner les situations d'occupation et les loyers dès janvier 2023.

Gestloc sera disponible en automne 2022 et remplacera Lascot pour la surveillance des propriétés bâties à l'aide du module « surf ». L'application permettra l'intégration des déclarations souscrites dans GMBI et l'évaluation semi-automatisée des propriétés bâties.

L'application **ICAD** doit évoluer pour effectuer les contrôles automatiques des valeurs locatives des biens et détecter sur des photographies aériennes les biens potentiellement taxables.

Dès le 1er septembre 2022, la liquidation des taxes d'urbanisme est transférée à la DGFIP.

Après la révision des locaux professionnels, les valeurs locatives des locaux d'habitation seront revues. La mise en œuvre des valeurs révisées devra intervenir le 1er janvier 2026.

L'organisation cible préconisée par la Centrale, à échéance 2023, est un Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) regroupant PELP-PTGC et PELH (Pôle d'Évaluation des Locaux d'Habitation).

Un groupe de travail constitué de représentant-es des SIP s'est réuni deux fois en mars. Un compte-rendu a été adressé à tous les SIP.

5 organisations allant du maintien de la mission foncière dans les SIP au PELH avec ou sans antennes, ont été abordées. Les deux options du PELH avec ou sans antennes ont été jugées plus réalistes par le groupe de travail.

La réflexion sur l'organisation de la mission foncière doit aboutir pour être présentée en CTL en fin d'été 2022.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est regrettable de réfléchir à l'organisation de la mission foncière sans inviter le PELP/PTGC et le SFDL, alors que leurs missions sont directement concernées.

Pour M. Girault la responsable du PELP/PTGC ne peut pas être partout et le service n'est pas au cœur des évolutions.

Selon la direction, il est urgent d'harmoniser les pratiques. Actuellement certains SIP ont des difficultés à gérer la mission foncière et une nouvelle organisation doit permettre de mieux préparer la révision foncière des locaux d'habitation à condition de ne pas perdre les sachant-es.

Pour Solidaires Finances Publiques, la mission foncière a été sacrifiée depuis la destruction des CDIF et les suppressions d'emplois, impactant gravement les SIP, ont dégradé la situation. Trouver une nouvelle organisation ne peut se faire qu'en concertation avec l'ensemble des services intervenant sur la mission foncière. Il est important de ne pas mettre les agent-es devant le fait accompli et de leur permettre de participer au mouvement local afin d'anticiper une réorganisation qui dégraderait leurs conditions de travail.

Actualités et perspectives du contrôle fiscal (pour information)

Les résultats du contrôle fiscal en 2021 démontrent une reprise dans de bonnes conditions malgré l'impact des effets de la crise sanitaire.

Ils reflètent les orientations fixées par la loi ES-SOC et la loi Fraude.



En 2021, le contrôle fiscal se modernise avec une consolidation des procédures courtes et un développement du data-mining dans la programmation.

Le taux de recouvrement des créances issues du contrôle fiscal est historiquement haut : 71,79 % (2020 : 38,39 %, 2019 : 56,14%).

Pour 2022, 3 actions seront prioritaires pour le contrôle fiscal au niveau du département :

- la baisse du taux des Affaires à Faible Rendement (AFR) qui est en augmentation depuis une dizaine d'années,
- l'amélioration de la qualité des procédures et des saisies applicatives,
- la lutte contre la fraude.

Le 1er septembre 2022, un Pôle National de Contrôle à Distance sera créé à Béthune.

Ce service aura pour missions l'envoi de courriers d'incitation aux particuliers afin de les inviter à régulariser leur situation fiscale et la réalisation de CSP de dossiers simples.

Fin 2021, trois référent·es contrôles informatisés ont été formé·es. Il·elles ont un rôle d'assistance et de soutien aux vérificateur·rices.

Au niveau national, un groupe de travail dédié au contrôle fiscal poursuit ses travaux.

Le projet PILAT doit transformer le système d'information de la chaîne du contrôle fiscal.

Solidaires Finances Publiques dénonce l'obligation de programmation de 50 % des listes MRV alors que les résultats issus ne sont toujours pas probants.

Solidaires Finances Publiques s'inquiète de l'impact de la création du PNCD sur les missions du PCRFP.

Solidaires Finances Publiques rappelle que l'accompagnement des nouvelles et nouveaux collègues dans les services du contrôle fiscal est indispensable, d'autant plus après cette période difficile où les formations

n'ont pu être suivies.

Campagne des comptes de gestion (pour information)

Particularités de la campagne 2022 :

- les postes faisant l'objet d'un TRF (Transfert Restructuration Fusion) ne pouvaient demander de comptes de gestion avant la date du TRF,
- une anomalie applicative a retardé la demande des comptes de gestion M22 jusqu'au 3 mars,
- les comptables et le service CEPL Qualité comptable devaient s'assurer de la comptabilisation correcte sur l'exercice 2021 du reliquat de garantie TH perçu en janvier 2022 par 173 communes suite au re-calcul du coefficient correcteur.

Au 15 mars 2022 2073 comptes de gestion étaient visés sur 2511 comptes à viser (2021 2210 sur 2596). Le taux de reddition des comptes de gestion à cette date était de 82,56 % (85,13 % en 2021).

Apprentissage et service civique : point sur la campagne en cours (pour information)

Au 31 décembre 2020 la DGFIP comptait 251 apprentis, 371 au 31 décembre 2021, l'objectif national étant de 600.

Cet objectif est reconduit pour 2022, 469 contrats devront être signés pour l'année scolaire 2022/2023.

Depuis 2015, la DDFIP 62 a accueilli 22 apprentis.

Pour Solidaires Finances Publiques il est important que l'agent·e qui accompagne l'apprenti·e quotidiennement soit désigné comme maître d'apprentissage, quel que soit son grade.



La DGFIP a obtenu le renouvellement pour 3 ans de son agrément auprès de l'Agence du Service Civique (ASC).

7520 volontaires seront recruté·es au niveau national dont 15 pour la DDFIP 62 (13 recruté·es à ce jour).

Pour Solidaires Finances Publiques, les volontaires du service civique ne peuvent pas assurer seules l'accueil généraliste. Il est essentiel d'y veiller.

Questions diverses

Informations par la Direction : La trésorerie installée rue Chanzy à Calais doit emménager rue Descartes dans les locaux du Centre des Finances Publiques.

L'installation de la trésorerie de Boulogne CH dans les locaux du Centre des Finances Publiques rue d'Aumont est envisagée. Un bail de 3 ans vient d'être signé avec l'hôpital. Ce déménagement ne se fera pas si les locaux ne le permettent pas.

E-formation : une e-formation peut être suivie au domicile si l'agent·e est télétravailleur·euse. Il faut saisir le code formation dans Sirius.

Fermeture de l'antenne de Fauquembergues au 1er septembre 2022 : les agent·es rejoindront le SGC de St Omer.

Vos élu·es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Catherine VERDAUX, Nadège BOTTE, titulaires
Pascal PEIREIRA, Céline VANDEN-BROECK, suppléant·es
Arnaud VANHOUCKE, Lionel PAGIE experts

